

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-03-24x-00467 Référence de la demande : n°2018-00467-041-001

Dénomination du projet : Sécurisation du barrage du Planas

Demande d'autorisation environnementale - Date de mise à disposition : 01/12/2017

Lieu des opérations : 30131 - Pujaut

Bénéficiaire : SMABV Gard Rhodanien - Roche André

MOTIVATION ou CONDITIONS

Contexte

La gestion des eaux lors d'inondations dans ce secteur est localement importante. L'évacuation des eaux par les tunnels doit être améliorée. Le barrage a été aussi impacté par les travaux de la ligne LGV (modification de l'emprise). Les travaux proposés permettent une augmentation notable du volume de stockage d'eau (de 485 à 1223 km³).

Avis sur les inventaires

Même si aucune variante n'est présentée, l'absence de solution alternative satisfaisante est justifiée par la sécurité publique (confortement nécessaire de l'existant), avec un impact assez modeste sur la biodiversité.

Méthode : Très bonne qualité d'inventaire initial, avec 22 dates pertinentes d'inventaires et globalement dans de bonnes conditions météo, et avec la définition de trois périmètres, un éloigné (3km), un rapproché (200m) et un immédiat. L'inventaire est bien détaillé et complet.

Espèces et habitats concernés par la dérogation : Une espèce de flore (gratiolle officinale) et quinze espèces de faune : un reptile (couleuvre de Montpellier), dix chiroptères (destruction d'habitat potentiel), quatre oiseaux et un insecte (Diane). Un habitat patrimonial (Peupleraie blanche) en bon état de conservation sera impactée mais de façon marginale (0,2 ha). Le projet se situe dans la ZNIEFF 1 et dans l'ENS, tous deux intitulés « Plaine de Pujaut et de Rochefort ». Les secteurs à acquérir pour les travaux le seront à l'amiable ou par DUP (p 13).

Avis sur la séquence ERC

Évitement et réduction (à partir p 44) : Les trois mesures d'évitement sont classiques (défrichement en début d'année, balisage des emprises pour la circulation des engins et prise en compte des EEE). Deux mesures de compensation sont proposées :

- Ajout de dispositifs visuels anticollision d'une ligne de moyenne tension (mais un prestataire extérieur est proposé : p 6) pour limiter ce risque de la population proche d'outarde canepetière.
- Élaboration du plan de gestion concertée du bassin du Planas à différentes actions favorables à la biodiversité, notamment à la conservation de gratiolle officinale (p 103-104) (ce qui est préférable à une unique transplantation risquée des pieds détruits). Deux mesures de suivi : Suivi environnemental du chantier et suivi de l'efficacité de la compensation. Les impacts résiduels (p 86-95) sont temporaires et uniquement en phase travaux. Plan de gestion sur dix ans, période justifiée vu la faiblesse des impacts.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Conclusion

L'inventaire global des espèces ayant été réalisé sur le périmètre rapproché, la difficulté majeure de compréhension de ce dossier a été de différencier les espèces impactées et non impactées, et de comprendre pourquoi plusieurs espèces inventoriées et protégées ne sont finalement pas impactées (notamment pour les plantes).

En conséquence, le CNPN émet avis favorable à cette demande dérogation sous les conditions suivantes :

- un engagement du SMAVBV Gard Rhodanien à une surveillance des EEE (espèces exotiques envahissantes) dans le périmètre rapproché du projet serait pertinent ;
- la zone d'emprunts de terre est susceptible de se transformer en zone humide temporaire (p15) et mériterait un suivi écologique sur les 10 ans du plan de gestion au vu des fortes potentialités de colonisation par les espèces animales et végétales protégées proches de cette zone.
- ajouter un décalage de pâturage à la TE2 après la floraison et la fructification des espèces végétales protégées.
- veiller à favoriser des connexions écologiques lors de la création des différentes noues (TU3).

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

Fait le :

Signature :

